

Commune de Pageas

Conseil Municipal du jeudi 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni en salle du conseil à la mairie sous la présidence de Madame le Maire.

Présents (12) : Bernadette LACOTE, Christian CHIROL, Roland GARNICHE, Sébastien PASSELERGUE, Jean-Pierre RIGOUT, Stéphane PARIAT, Jean-Antoine BRUN, Moïse BONNET, Tristan CHABOT, Sébastien MESRINE, Eric FAURE, Virginie LERICHE.

Absents représentés (2) :

Aurélié BROWANG procuration à Bernadette LACOTE

Thérèse LOUBERT procuration à Jean-Pierre RIGOUT

Absent (1) :

Aurélié LACAUD

Arrivée d'Eric FAURE à 20h10

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h05.

- I) Approbation du compte rendu du 16 juin 2022.

Le compte rendu est adopté, avec une modification sur une erreur de saisie de date concernant les élections des législatives.

OUI : 13 voix

- II) Relèvement de prescription pour le versement de la NBI (nouvelle bonification indiciariaire).

Le conseil décide de ne pas statuer sur ce point faute d'éléments sur le sujet.

Pas de vote

- III) Exercice du droit de préemption sur une parcelle boisée.

Il s'agit de la parcelle n° E112 pour une surface de 9020 m² qui pourrait compléter le domaine boisé communal. Cette parcelle est à vendre 3 600.00 € + les frais.

La commune de Pageas souhaite se porter acquéreur de cette parcelle et si cela est possible qu'elle ne soit pas sous la gestion de l'ONF.

OUI : 14 voix

IV) Recours à un emprunt bancaire.

Madame le maire expose le retour des consultations effectuées auprès de deux organismes bancaires :

AFL (Agence France Locale) qui propose un taux fixe à 2.90 % + 1 800.00 € de frais annexes.

Ce qui porte les intérêts annuels à 13 319.16 €.

CRCA (Crédit Agricole) qui propose un taux fixe à 1.82 % sans frais annexe.

Ce qui porte les intérêts annuels à 13 117.96 €.

Madame le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole (l'accord doit être donné avant le 30 septembre 2022).

OUI : 14 voix

V) Reversement de la fête de l'été 2022.

Un fond de 5 400.00 € est alloué par la Commune au Comité des fêtes pour financer et préparer la fête de l'été.

Après mise à jour de ces comptes, Le Comité des fêtes doit procéder au reversement de ce fond à la Commune.

Madame le Maire propose au Comité des fêtes d'effectuer le reversement des 5 400.00 €.

OUI : 14 voix

VI) Tarifs et règlements du restaurant scolaire et de la garderie.

Lecture est faite des nouveaux règlements mis en place pour le restaurant scolaire et la garderie.

Les nouveaux tarifs de la garderie à partir du 1^{er} octobre 2022 proposés sont les suivants :

- 1.00 € pour le matin
- 1.80 € pour le soir
- 2.60 € pour la journée

Il est proposé également en cas de dépassement récurrent des horaires du soir une pénalité de 5.00 € pour tout ¼ d'heure entamé.

Le nouveau tarif du restaurant scolaire à partir du 1^{er} octobre 2022 proposé est le suivant :

- 2.50 € le repas

OUI : 14 voix

Questions diverses :

- 1) L'appartement complètement rénové au 1^{er} étage (6, rue des écoles) est de nouveau loué depuis le 7 septembre 2022 pour un loyer de 350.00 € + les frais.
- 2) Désignation d'un correspondant incendie secours, n'ayant pas de volontaire, Madame le Maire propose Monsieur Moïse BONNET qui accepte cette fonction.
- 3) Proposition de faire une publicité pour la vente des 3 parcelles constructibles au lotissement du bourg (un panneau).
- 4) Les colis des aînés seront commandés chez BRUN (Boucherie Brun) pour un prix de 25.60 € le colis.

Depuis la crise sanitaire, il n'y a plus de repas des aînés, il est donc proposé de leur offrir le repas du mardi gras.

Les vœux du Maire sont fixés au samedi 07 janvier 2023.

- 5) Le projet du Mas Nadaud d'un atelier dédié aux artisans du châtaignier, le permis de construire devrait être délivré en octobre 2022, la consultation des entreprises suit son cours pour un démarrage des travaux en janvier 2023. C'est la SELI qui est gestionnaire du financement de ce projet.
- 6) Projet récupération eau de pluie, dans un souci écologique et de préservation de l'eau une proposition d'installer des récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments communaux de l'intercommunalité a été faite au Président de la Communauté de communes ce qui pourrait également servir d'exemple aux administrés.
- 7) Aménagement du bourg de Pageas, A2i le bureau d'étude à fait parvenir le DCE (dossier de consultation des entreprises) à la mairie pour relecture avant publication de la consultation.

- 8) Des diagnostics complémentaires ont été effectués suite à la rénovation des salles de classes.
- 9) Le garage et les toilettes publics sont en cours de travaux.
- 10) Concernant les GRVC (grosses réparations de voirie communales) l'entreprise CMCTP titulaire du marché, termine les travaux.
- 11) Concernant le projet des « Transports ROUGIER », tous les permis et toutes les autorisations sont accordées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 22h20.